

LOIRE Police

Au pôle plaintes : « On sait qu'on marche sur un fil »

Hélène JAFFIOL



Vols, cyber intimidation, arnaques, violences conjugales... Le pôle plaintes du 99, cours Fauriel, à Saint-Étienne, dirigé par Jean-Claude Dolmazon (au centre) a traité quelque 9 000 plaintes en 2017. Photo Hélène JAFFIOL

Un Groupe d'appui judiciaire (GAJ) est bien plus qu'un service de « plaintes ». Il est en première ligne face aux victimes, le premier interlocuteur après un choc. Reportage à l'hôtel de police, cours Fauriel.

S

on demi-frère s'amusaient à prendre des vidéos d'elle sous la douche. Un matin, cette jeune fille de 21 ans a découvert son anatomie en gros plan sur internet. Le sol s'est dérobé sous ses pieds. Le jeune garçon de 15 ans les avait mises en ligne via l'application Snapchat : « Vous comprenez, tous mes contacts l'ont vue », insiste-t-elle devant le policier, les yeux baissés, les mains jointes devant elle. « Mais on vous reconnaît

bien sur la vidéo ? » « Oui, il n'y a pas doute. La jeune fille s'affaisse un peu plus. On voit tout. »

Vengeurs sur Internet, cyber intimidation, arnaques à l'offre d'emploi ou aux animaux de compagnie, chantage affectif digital... Les dérives associées aux nouvelles technologies ont quelque peu vampirisé l'activité du pôle plaintes du 99, cours Fauriel, à Saint-Étienne.

Mais quelle que soit l'époque ou la saison, un type de plainte tient toujours la corde : celles associées aux violences conjugales ou inter-familiales. « Ce sont des affaires que nous voyons beaucoup à Saint-Étienne », confirme Jean-Claude Dolmazon qui a pris, il y a un an, la tête du pôle plaintes.

Des claques qui partent sur fond d'alcool, des « règlements de comptes à OK Corral » après la séparation... Le policier se souvient encore de cette femme qui l'appelle, paniquée, alors que son mari la séquestre chez elle : « On sait qu'on marche sur un fil, que si le mari la surprend au téléphone, cela peut être très dangereux pour elle. »

Et Jean-Claude Dolmazon de souligner une avancée majeure dans le traitement des plaintes pour violences conjugales : « Avant, des femmes battues venaient tous les jours retirer leur plainte. Ce n'est plus aussi simple aujourd'hui. Maintenant, il faut directement écrire au procureur. »

Et qu'est-ce que cela change exactement ? « La plainte suit son cours même en cas de volte-face de la victime du fait de pression ou d'emprise psychologique. Pour nous, c'est un soulagement », confesse le policier.

Autre paramètre que beaucoup ignorent encore : on peut porter plainte dans n'importe quel poste de police ou de gendarmerie, quel que soit le lieu de l'infraction. « En clair, on peut se rendre dans un poste de police à Saint-Étienne pour une infraction commise à Marseille », assure Laurent Mezières, adjoint au chef des unités judiciaires.

De même, en matière de dépôt de plainte, la frontière police/gendarmerie n'existe pas. « Ceux qui habitent en zone rurale peuvent se rendre dans la

gendarmerie la plus proche, même s'ils se sont fait voler leur sac dans une grande ville, en zone police, à 200 km de là. » Parfaits thermomètres pour mesurer l'air du temps, c'est bien dans ces instances judiciaires du quotidien que la société se révèle sans artifice. À l'état brut.

« Tous les jours, des femmes battues venaient retirer leurs plaintes. Ce n'est plus possible aujourd'hui »

Jean-Claude Dolmazon, responsable du pôle plaintes



« Je suis là pour libérer leur parole »

Hélène JAFFIOL



Cloé Buchet entourée de Laurent Mézières, adjoint au chef des unités judiciaires. Photo Hélène JAFFIOL

Un jour, Cloé Buchet, psychologue clinicienne, voit arriver dans son bureau, au commissariat, une jeune adolescente très perturbée, souffrant d'une légère déficience mentale. C'est son éducateur qui a alerté le bureau de police sur des faits graves qui peuvent être qualifiés d'agression sexuelle, voire de viol.

Mais les policiers se retrouvent dans une impasse : la jeune fille reste prostrée. Mutique. La psychologue est appelée à la rescousse : « Je l'ai reçue et je lui ai parlé avec ses mots à elle. Petit à petit, elle a réussi à porter plainte. »

Libérer la parole, apporter un soutien psychologique précoce aux victimes mais aussi à leur entourage, fournir un éclairage aux policiers... telles sont les missions de cette jeune femme de 34 ans qui est devenue, depuis 2011, un atout indispensable dans la réception des plaintes, en particulier

dans les dossiers les plus délicats. « La confrontation au monde policier peut être extrêmement difficile pour une victime en état de choc, qui manque souvent de mots. »

C'est dans ce moment délicat qu'intervient la psychologue : « Mettre les mots est absolument nécessaire pour permettre à une plainte d'aller au bout. De bien caractériser le délit ou le crime. Je suis là pour libérer la parole. »

• **Des témoins choqués**

Dans cette optique, la psychologue veut redécorer son bureau. Des murs nus, un univers un brin grisâtre et sombre, un peu trop « policier » à son goût : « Je veux créer un espace qui ressemblerait plus à un cocon. Je viens d'ailleurs d'aménager un coin avec des jeux d'enfants. »

Un sas de décompression pas uniquement destiné aux victimes directes. La psychologue reçoit des profils très variés : les témoins, l'entourage d'une victime ou du mis en cause. Elle avait écouté des témoins choqués lors d'une terrible affaire d'infanticide, en 2012, dans la Loire. Une femme de 32 ans venait de tuer, à coups de couteau, son fils de six mois.

C'est aussi elle qui soutient des proches lorsque les policiers doivent faire la lumière sur un suicide, ou lorsqu'il faut expliquer un rapport d'autopsie. Comme la famille de cette jeune femme décédée brutalement après une grossesse extra-utérine.

Mais la psychologue sait aussi passer de l'autre côté du miroir, celui du mari violent ou du parent maltraitant. Un dialogue comme une première étape vers l'acceptation de leurs actes et pour prévenir la récurrence.

Comment se faire aider après la plainte ?



Sauvegarde 42 accompagne les victimes, de la plainte jusqu'au procès. Photo DR

Ils s'occupent du jour d'après. Celui qui suit le dépôt de plainte. Cambriolage, coups et blessures, meurtres, viols... Les juristes et psychologues de Sauvegarde 42, service d'aide aux victimes rattaché au ministère de la Justice, assurent le SAV, ô combien important, de la police auprès de victimes souvent traumatisées : « Une fois que la plainte a été déposée, les policiers les dirigent vers nous », souligne Fatima Benchikha, coordinatrice à Sauvegarde 42. Car ce n'est que le début d'un parcours du combattant. Actes de procédure, expertises, longueur de l'instruction, rechute psychologique, confrontation au procès... Autant d'étapes délicates à gérer, d'obstacles à surmonter pour des victimes à vif, « souvent dépassées par leur propre plainte ». Parmi les 1 442 victimes

reçues en 2017, 60 % concerneraient des violences commises dans le cadre familial.

Six téléphones « grand danger » dans la Loire

Autre dispositif suivi de près par Sauvegarde 42 : le téléphone « grand danger », géolocalisable immédiatement. Il suffit de presser une touche pour appeler une brigade de police. À qui est-il destiné ? Des femmes menacées par un ex-conjoint ou son entourage. Un dispositif exceptionnel : ils sont débloqués sur une durée de six mois renouvelable par le parquet. Dans la Loire, on compte aujourd'hui six téléphones activés.

Infos Sauvegarde 42, accueil sur rendez-vous au 04.27.40.27.17. Permanence tous les matins à l'hôtel de police de Saint-Étienne, 99, cours Fauriel. Commissariat de Firminy, 15, avenue de la Gare : permanence une fois par semaine, le lundi. Commissariat de Saint-Chamond, 12, route de Saint-Étienne, permanence tous les jeudis ; tout comme la gendarmerie de Montbrison, au 8, avenue Paul-Cézanne. Accueil sur rendez-vous au TGI (Tribunal de grande instance) de Saint-Étienne